

PARTIE I : CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR ET DU SINISTRE

DEMANDEUR

Entreprise de transformation et/ou de conditionnement et/ou de commercialisation (dont Société Coopérative Agricole) **Exploitation agricole**
Se référer à la page 5 du présent formulaire pour vérifier l'éligibilité de l'exploitation

Activité(s) :

Production agricole Commercialisation Conditionnement Transformation

	Coordonnées (siège social pour les pers. morales/ domicile pour les particuliers)	Adresse de correspondance si différente
Adresse siège social		
Code postal		
Commune/pays		
Représentant légal		
Civilité	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom prénom :		
Fonction :		
Tél :		
Mail :		

Personne physique

Nouvel exploitant

Jeune Agriculteur

Date de naissance : / /

Personne morale

Nouvel exploitant

Jeune Agriculteur

Nature/ statut juridique :

Nom de la structure :

Sigle de la structure :

Raison sociale (le cas échéant) :

Numéro SIRET :

① A demander à la direction régionale de l'INSEE le cas échéant

Date de création :

Date de début de l'exercice comptable : 1^{er} janvier Autre :

Effectifs salariés : _____ salariés représentant _____ ETP

Commissaire aux comptes : oui non

Le cas échéant, union, fédération, réseau auquel est affiliée la structure : _____

FILIERE CONCERNEE

Viti-viniculture

Arboriculture

Préciser la/les production(s) touchée(s) par le sinistre :

.....

Grandes cultures

Préciser la/les production(s) touchée(s) par le sinistre :

.....

Maraîchage

Préciser la/les production(s) touchée(s) par le sinistre :

.....

Autre (préciser) :

.....

Si mon entreprise ou exploitation a des productions ou parcelles non sinistrées :

Part du chiffre d'affaires lié aux productions sinistrées (à titre indicatif):%

TYPES DE SINISTRE(S) SUBIT(S)

En 2019

Les sinistres déclarés doivent être reconnus calamités agricoles ou catastrophes naturelles et le taux de perte sur l'année doit avoir été supérieur à 30 %.

Type de sinistre :

Gel Grêle Sécheresse Canicule Incendie

Localisation des parcelles touchées par le(s) sinistre(s) 2019 (communes):

En 2017 ou 2018 (pour les exploitations pluri-sinistrées) :

Les sinistres déclarés doivent être reconnus calamités agricoles ou catastrophes naturelles et le taux de perte sur l'année doit avoir été supérieur à 30 %.

Année : sans objet 2017 2018

Sinistre(s) subit :

Gel Grêle Sécheresse Canicule Incendie Inondation

Localisation des parcelles touchées par le(s) sinistre(s) 2019 (communes):

PERTES DE RECOLTE OU DE VOLUMES TRAITES

Pour chaque année renseignée, fournir un justificatif permettant d'attester des récoltes ou volumes traités (déclaration TVA, factures, bordereaux de livraison, documents comptables etc.).

Je choisis d'exprimer mon taux de perte :

Par rapport à la moyenne olympique sur les cinq dernières années

Renseigner les volumes/récoltes pour les 5 années précédant chaque année sinistrée

Par rapport à ma récolte de l'année précédente

Renseigner les volumes/récoltes uniquement pour les années sinistrées

Unité :

Tonnes

Hectolitres

Quintaux

	2012 *	2013 *	2014 *	2015 *	2016 *	2017 *	2018	2019
Année sinistrée						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Volumes/récoltes</u> (à renseigner pour les années sinistrées et celles nécessaires au calcul du taux de perte)								
<u>Taux de perte</u> (à renseigner pour les années sinistrées)								

* A remplir le cas échéant

Pour les coopératives :

Nombre de coopérateurs impactés en 2019 :

Nombre de coopérateurs total en 2019 :

Pour les structures viticoles, le cas échéant :

Achats en en 2019 :

PARTIE II : AIDE SOLLICITEE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF REGIONAL

TYPE D'AIDE SOLLICITEE

Je suis une entreprise de transformation et/ou de conditionnement (dont Société Coopérative Agricole)

Je sollicite une avance remboursable

Je suis une exploitation agricole

Je suis pluri-sinistré* :

Je suis jeune agriculteur ou nouvel installé :

Mon taux de perte a été de plus de 60 % pour chacun de ces deux sinistres

Je sollicite une subvention

Mon taux de perte a été de plus de 30 % pour chacun de ces deux sinistres

Je sollicite une avance remboursable

Je ne suis pas jeune agriculteur ou nouvel installé :

Mon taux de perte a été de plus de 80 % pour chacun de ces deux sinistres

Je sollicite une subvention

Mon taux de perte a été de plus de 30 % pour chacun de ces deux sinistres

Je sollicite une avance remboursable

Je ne suis pas pluri-sinistré* et je porte une activité de commercialisation

Je sollicite une avance remboursable

* Sont considérées comme pluri-sinistrées :

- Les exploitations ayant été sinistrées en 2019 **et** en 2018 ou 2019
- Lors de chacune des années sinistrées (2017/2018 et 2019), les pertes de récolte doivent avoir été de plus de 30 %. Les sinistres doivent avoir fait l'objet d'une reconnaissance calamité agricole ou catastrophe naturelle.

PARTIE III- OBLIGATIONS ET ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____, en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Région destinée à la réalisation de l'opération intitulée « _____ ».

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : _____ €, pour un coût total de l'opération de _____ €.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel ou plan de financement de l'opération,
- La régularité de ma situation fiscale et sociale,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération,
- Informer le service instructeur en cas de modification de l'opération (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financiers...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Région de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Informer la Région de toute modification dans le déroulement de l'opération ou du programme d'actions financés, notamment toute modification des données financières et techniques.
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'octroi du financement
- Faire état de la participation de la Région en cas d'octroi du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature du demandeur (représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire : _____

PARTIE IV – ATTESTATION DE MINIMIS

Ce dispositif s'appuie sur le Règlement N° 1407/2013 et n°1408/2013 relatifs à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis ».

Compléter l'attestation ci-dessous.

Nom de l'entreprise :.....

N° SIREN :

Adresse : ...

Ensemble des aides dites *de minimis*¹ reçues au cours de l'exercice fiscal en cours² et des deux précédents :

Structure bénéficiaire de l'aide	Financeur	Forme de l'aide (subvention, avance remboursable ...)	Intitulé de l'opération	Montant de l'aide octroyée :			Total Financeurs
				Année N	Année N-1	Année N-2	
TOTAL :							

Je soussigné, [Nom et qualité], _____ certifie sur l'honneur l'exactitude et l'exhaustivité des informations rapportées ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature du porteur de projet (représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire :

¹ Les aides de minimis constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises et exploitations agricoles. Les pouvoirs publics qui allouent des aides de minimis ont l'obligation d'informer les bénéficiaires du caractère de minimis des aides attribuées. Le montant maximum d'aide de minimis est de 200 000 € par entreprise unique, ou 15 000 € par exploitation agricole, sur 3 exercices fiscaux.

² Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas allouées au titre du règlement de minimis.

L'entreprise unique : se compose de toutes les entreprises du groupe qui sont liées entre elles par une relation de gouvernance majoritaire

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE DE SUBVENTION

À noter :

Font partie intégrante du dossier de demande de subvention :

- Caractéristiques du demandeur et du sinistre (partie I),
- Aide sollicitée dans le cadre du dispositif régional (partie II)
- Obligation et attestations sur l'honneur (partie III)
- Attestation De Minimis (partie IV)

1/ Pièces à fournir relatives à l'identification du demandeur et au calcul de la dépense éligible

Pour tous les demandeurs :

- Relevé d'identité bancaire
- Documents comptables :
 - Pour une entreprise ou une exploitation n'étant pas au forfait : Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifié conforme par le représentant légal ou le comptable, ou liasse fiscale (N-1, N-2 le cas échéant).
 - Pour une exploitation au forfait : déclaration TVA ou document équivalent.

Dans le cas d'une demande d'avance remboursable pour le BFR ou de subvention : Ces documents doivent préciser le calcul du BFR selon les modalités suivantes :

- Stocks + créances - dettes dans le cas d'une demande d'avance remboursable
- Trois mois de chiffre d'affaire dans le cas d'une demande de subvention.

- Pour une demande d'avance remboursable sur masse salariale : la DSN ou tout document permettant de justifier la masse salariale en 2018 ou 2019

Pour les personnes morales :

- Extrait K-bis
- Liste des membres du Conseil d'Administration ou des actionnaires
- Copie des statuts en vigueur datés et signés
- Rapport d'activité du dernier exercice clôturé
- Annexe 1 : budget passé et prévisionnel de la structure
- Annexe 2 : détermination de la taille de l'entreprise
- Si les documents ne sont pas signés par le représentant légal, pouvoir donné par ce dernier au signataire.

Pour les personnes physiques :

- Copie de la pièce d'identité

2/ Pièces à fournir relatives à l'éligibilité du demandeur et à la priorisation des dossiers

- Justificatifs permettant d'attester les récoltes ou volumes traités les années sinistrées (attestation TVA, factures, bordereaux de livraison, documents comptables etc.).
- Copie d'attestation d'assurance multirisque climatique récolte pour les exploitations ou

assurance pouvant couvrir la baisse de production pour les entreprises.

OU

- Attestation d'engagement à souscrire une assurance de ce type maximum un an après le dépôt de la demande d'aide

OU

- Pour les cultures pérennes, attestation d'engagement d'un projet d'investissements en système de protection contre les aléas climatiques dans les deux années qui suivent le dépôt de la demande de subvention, ou justificatifs d'investissements de ce type en 2019.
- Pour les exploitations : attestation d'affiliation MSA précisant le statut d'exploitant agricole à titre principal ou secondaire
- Pour les JA : Justificatif de demande, de décision ou de conformité JA
- Le cas échéant, copie de la demande d'indemnisation des pertes, dans le cadre de la procédure des calamités agricoles (avec annexe)

Le demandeur peut fournir tout autre document jugé utile pour présenter le projet, juger de son intérêt régional du projet et de ses impacts (devis, note d'analyse...).

Si nécessaire, la Région pourra demander des pièces complémentaires lors de l'instruction du dossier.

Annexe 1 :
BUDGET PASSE ET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE

Enregistrement au : registre du commerce ; répertoire des métiers

	Bilan	Chiffre d'affaires	Effectif
2018	€	€	ETP
2019	€	€	ETP
2020 <i>(prévisionnel)</i>	€	€	ETP

Capitaux propres : _____.

Annexe 2 :
DETERMINATION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Données des **entreprises partenaires¹ ou liées²** (dernier exercice clos), y compris les coopératives dont le point de vente est une filiale)

Actionnaires de l'entreprise à 25% ou plus

Raison sociale	Parts de droits de vote détenus (%)	Part de capital social détenu (%)	Effectifs (ETP)	Chiffre d'affaires (€)	Total du bilan (€)

Filiales de l'entreprise et sociétés sœurs à 25% ou plus (filiales des actionnaires)

Raison sociale	Parts de droits de vote détenus (%)	Part de capital social détenu (%)	Effectifs (ETP)	Chiffre d'affaires (€)	Total du bilan (€)

Le cas échéant : nom du groupe : _____

Etablissez-vous des comptes consolidés à l'échelle du groupe ? OUI NON
(si oui, les joindre)

¹**Entreprises partenaires** : Une entreprise amont détient, seule ou conjointement, 25 % ou plus et jusqu'à 50 % du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise (en aval) ; ou l'entreprise requérante est détenue à 25 % ou plus par une autre entreprise. Elle n'établit pas de comptes consolidés.

² **Entreprises liées** : l'entreprise détient directement ou indirectement la majorité du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise ou a la capacité d'exercer sur celle-ci une position dominante ; ou l'entreprise est détenue à plus de 50% par une autre entreprise. Si les entreprises liées avec l'entreprise considérée sont aussi liées en chaîne à d'autres entreprises, 100 % des données de toutes ces entreprises liées doivent être prises en compte. Les comptes consolidés du groupe peuvent être également considérés.